

ARRÊTÉ N° 2023-13PR

**ARRÊTÉ VISANT À MODIFIER L'ARRÊTÉ 78-00-2020 INTITULÉ
« ARRÊTÉ ADOPTANT LE PLAN RURAL DE PETIT-ROCHER »**

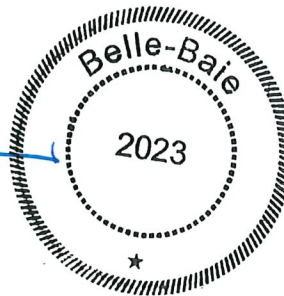
En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 117(1) de la Loi sur l'urbanisme, le conseil municipal de Belle-Baie, dûment réuni, adopte ce qui suit:

L'Arrêté n° 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » est modifié :

1. *L'annexe A intitulé « Carte de zonage de Petit-Rocher » est modifié de manière à changer les zones R1-1 et R3-1 sur les lots portant les NIDs 20918876 et 20760740 par une zone R4-1.*

Daniel Guitard, maire

Wanda St-Laurent, Greffière municipale



Première lecture : Le 17 octobre 2023 (en entier)

Deuxième lecture : Le 21 novembre 2023 (par titre)

Troisième lecture : Le 21 novembre 2023 (par titre) et adoption